COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021



Nombre de conseillers :

Date de convocation : 01/04/2021 En exercice : 11
Date d'affichage : 01/04/2021 Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 8 avril à 18 Heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY - C.MEICHEL, Adjoints,

T.NEYT - P.DERLY - M.DELACOUR - E.OLLIVIER - M.LOPEZ - J.FERRAND DEBART - S.CAILLAUD - PY.LENORMAND

formant la totalité des membres en exercice.

Absents: -----

Pierre-Yves LENORMAND a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020.

PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le présent pacte de gouvernance est un nouvel élément cadre qui permet de synthétiser et de réaffirmer des principes et 6 valeurs forts applicables et appliqués au sein du Vexin Normand, à savoir : la solidarité, l'équité, la subsidiarité, la proximité, la démocratie participative, le développement durable. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider le pacte de gouvernance communautaire (2020-206) de la Communauté de communes du Vexin Normand.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la modification des statuts communautaires telle que définie à l'article 4.3.2 de ceux-ci, à savoir la prise de la compétence Autorité Organisatrice de Mobilité, remplaçant la compétence Transports scolaires initiales avec les éléments de nuances suivants :
 - Ne pas demander le transfert du bloc « transports » de la Région à savoir transports scolaires, transport à la demande et transport régulier
 - o A l'inverse, prendre le transfert du bloc « Mobilités » comprenant, la Mobilité Active (Vélo...), la Mobilité Solidaire, le Covoiturage et autopartage ;

SYNDICAT DE L'AERODROME D'ETREPAGNY : RETRAIT DES COMMUNES DE LYONS LA FORET ET CORNY :

M. le Maire informe que les communes de Lyons la Forêt et Corny souhaitent se retirer du syndicat de l'aérodrome d'Etrépagny. Après en avoir délibéré, le conseil accepte le retrait de ces deux communes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

M. le Maire présente au conseil municipal le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 189 362,33 € Recettes 241 035,80 €

Excédent de clôture : 51 673,47 € Excédent reporté 2019 : 133 069,26 € Excédent total : 184 742,73 €

Investissement

Dépenses 20 671,37 € Recettes 41 771,82 €

Excédent de clôture : 21 $100,45 \in$ Excédent 2019 : $180 \ 803,95 \in$ **Excédent total :** 201 $904,40 \in$

Excédent total cumulé : 386 647,13 €

Hors de la présence de M. BLOUIN, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 :

Considérant que le compte de gestion 2020, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme à la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 dressé par Mme Catherine TARPENT, trésorière.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021:

Le conseil municipal vote le budget primitif 2021, à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 688 070 €

section de fonctionnement : 423 743 €
section d'investissement : 264 327 €

Les membres du conseil décident à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux.

<u>Investissements 2021:</u>

- Restauration vitraux église : 70 000 €

Vidéo protection : 50 000 €
Borne incendie : 5 000 €

- Enfouissement des réseaux rue du jeu de battoir : 13 334 €

Véhicule (si besoin) : 15 000 €
Débroussailleuse : 750 €
Armoire archives : 600 €

- Extincteurs : 700 €

- Acquisition parcelles pour réserve incendie : 20 000 €

Allées du cimetière : 24 000 €
Assainissement RD 716 : 30 000 €

- Défibrillateur : 2 000 €

Eclairage public chemin des hayettes : 5 667 €
Enfouissement réseaux rue de la garenne : 5 959 €

Le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat 2020 à la section de fonctionnement du budget primitif 2020 pour un montant de 184 742,73 €

<u>CIMETIERE</u>: <u>MISE EN PLACE DE CONCESSIONS PERPETUELLES</u>:

Vu l'article L.2223-14 du code général des collectivités territoriales ; « les communes peuvent, sans toutefois être tenues d'instituer l'ensemble des catégories ci-après énumérées, accorder dans leurs cimetières : 1° des concessions temporaires pour quinze ans au plus ; 2° des concessions trentenaires ; 3° des concessions cinquantenaires ; 4° des concessions perpétuelles. »

Considérant des demandes de familles authevernoises;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 10 voix Pour et 1 voix contre (M.Delacour) :

- De la création de concessions perpétuelles
- Au tarif de 300 €

QUESTIONS DIVERSES:

- -la Mairie a été sollicitée par l'association solidarité paysans 76 pour relayer la demande d'un propriétaire d'un terrain enclavé classé en zone naturelle dans le PLU pour qu'il soit classé en zone constructible. M. le Maire rappelle aux conseillers que le PLU a été approuvé en juillet 2019 et qu'il n'est pas envisagé de le réviser. La proposition de ne pas modifier le PLU est acceptée à l'unanimité par le conseil.
- Opération 1 naissance/ 1 arbre : M. le Maire propose au conseil d'inscrire la commune à cette opération consistant à planter un arbre à chaque naissance. Des arbres fruitiers pourraient être ainsi plantés près du city stade. Proposition acceptée si tous les critères sont remplis.
- -M. le Maire informe le conseil de la vente d'un terrain boisé à côté de la parcelle communale. L'avis de la majorité du conseil est de ne pas acquérir cette parcelle.
- -Radar : il a été posé à proximité de la propriété de M.Pascal DERLY sur la route reliant la RD 14 à la RD 181. Du 1^{er} au 8 avril 2021, dans un seul sens, il a été comptabilisé une moyenne de 150 à 200 véhicules par jour. Pour rappel, en 2012, et dans les 2 sens, la moyenne était de 500 véhicules par jour. Il sera procédé à un comptage dans chaque sens de circulation.

La séance a été levée à 21h50.